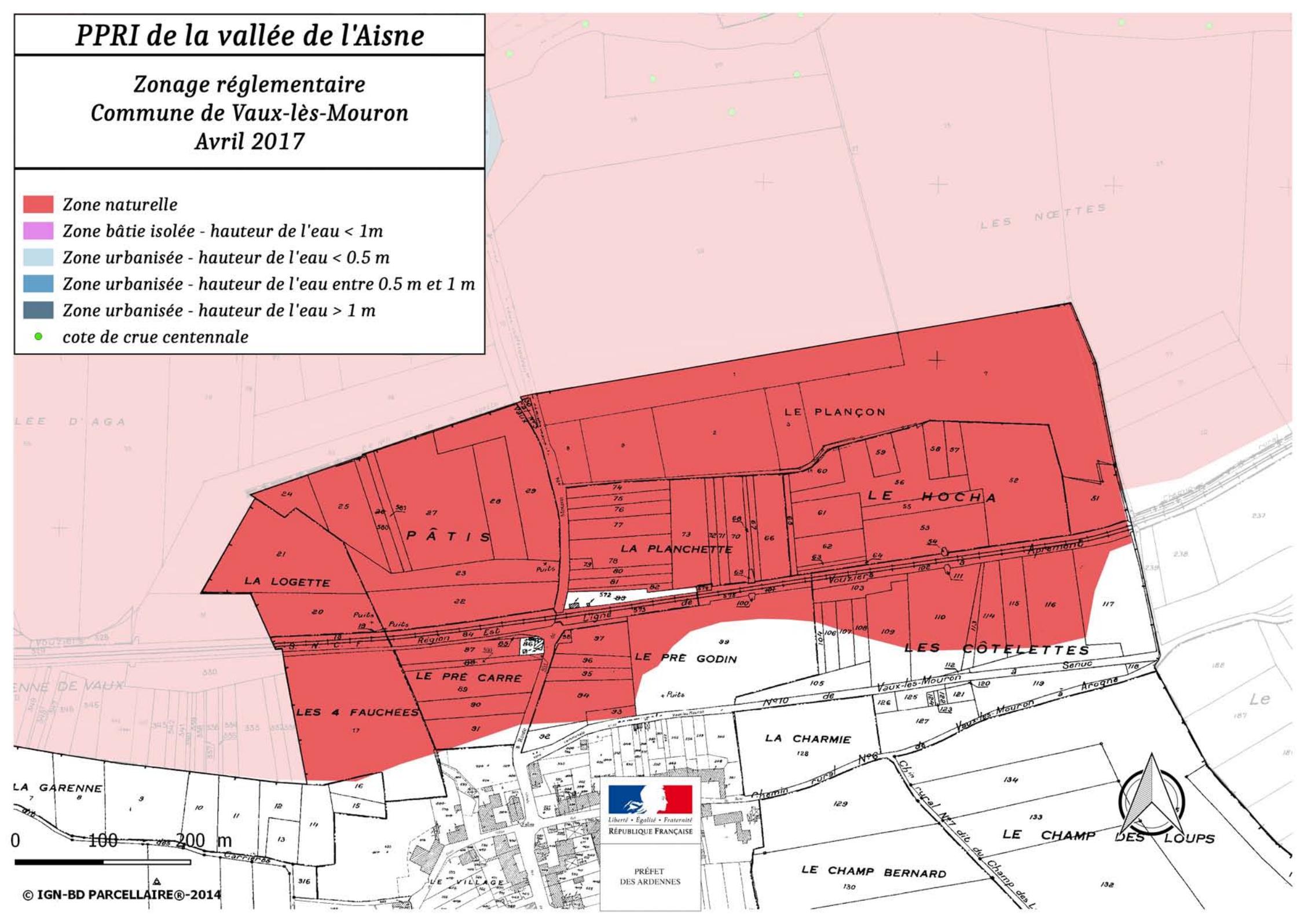


PPRI de la vallée de l'Aisne

Zonage réglementaire
Commune de Vaux-lès-Mouron
Avril 2017

- Zone naturelle
- Zone bâtie isolée - hauteur de l'eau < 1m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 0.5 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau entre 0.5 m et 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- cote de crue centennale



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES ARDENNES